



OPERATION « LA QUINZAINES DU FOOT »



« QUAND FOOTBALL ET ENVIRONNEMENT SE RENCONTRENT »

EDITION 2021 / 2022



Foot et environnement

ARTICLE 1 : L'objet de l'opération

Dans le cadre du développement du football en milieu scolaire, de la convention nationale signée en mai 2018 et du championnat d'Europe de football féminin (reporté en 2022) organisé en Angleterre, la Fédération Française de Football (FFF), le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS), l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (UGSEL) renforcent leur partenariat pour favoriser au sein des collèges et des lycées, le développement d'actions sportives et culturelles.

Ce dispositif a pour nom : « **LA QUINZAINE DU FOOT** » et aura pour objectifs de :

- ✓ Faire pratiquer le football ou futsal aux élèves (filles et garçons)
 - Par les pratiquants (licenciés FFF et/ou UNSS) aux non-pratiquants
- ✓ De sensibiliser les élèves de l'établissement à la protection de l'environnement, découvrir les gestes éco-citoyens et au développement durable.
- ✓ De développer les notions d'organisation et d'autonomie des élèves
 - En participant à des actions du parcours citoyen
- ✓ De mettre en avant les valeurs citoyennes et fédérales
 - Notamment le P.R.E.T.S (Plaisir – Respect – Engagement – Tolérance – Solidarité)

ARTICLE 2 : Les destinataires du dispositif

L'opération « **LA QUINZAINE DU FOOT** » lancée par le MENJS, la FFF, l'UNSS et l'UGSEL vise à récompenser un double projet de classe, d'association sportive (A.S) ou d'un dispositif précisé ci-dessous :

Sont éligibles à cet appel à projets :

- ⇒ Les classes de la 6^{ème} à la 3^{ème} (collège)
- ⇒ Les classes de la 2nde à la terminale (lycée)
- ⇒ Les Associations Sportives Scolaires (A.S)
- ⇒ Les dispositifs tels que les sections sportives scolaires, les classes à horaires aménagées, les pôles espoirs

Les enseignants inscrits à ce dispositif pourront éventuellement bénéficier d'un accompagnement spécifique se traduisant par :

- Des dotations en matériel (sous forme de prêts)
- D'animations pédagogiques
- D'outils pédagogiques (via le site internet <https://quinzainedufoot.fff.fr/fr/parcourir-les-contenus/sur-le-terrain/seance-2-conserver-et-progresser>) et réflexifs ([Programme Educatif Fédéral \(fff.fr\)](https://www.fff.fr/))
- Des outils pédagogiques spécifiques en cas de protocoles sanitaires ([6d20bcfb6c301e5b08ac40d5e1fe96.pdf \(fff.fr\)](https://www.fff.fr/ressources/6d20bcfb6c301e5b08ac40d5e1fe96.pdf))

En contactant prioritairement le conseiller technique FFF départemental référencé de son comité départemental (district de football), et/ou le directeur départemental UNSS. Le délégué U.G.S.E.L pourra être aussi sollicité.

La liste des référents, « annuaire secondaire – football en milieu scolaire » se trouvera sur le site internet <http://quinzainedufoot.fff.fr/fr/>.

ARTICLE 3 : Les modalités d'inscription

L'inscription doit **impérativement** être effectuée sur le site internet dédié à l'opération : <http://quinzainedufoot.fff.fr/fr/>, avant la clôture de celle-ci (date cf article 5)

L'enseignant ou responsable du projet inscrit sa ou ses classe(s) à ce projet et doit créer un compte (gratuit) sur le site dédié à l'opération. A l'issue de l'inscription, un mail de confirmation sera envoyé.

Un lien vers ce site internet sera notamment disponible sur les sites du MENJ, de l'UNSS (<http://unss.org/>), de la FFF (<http://www.fff.fr>) et de l'UGSEL (<http://www.ugsel.org/>).

Recommandations : informer l'ensemble des référents locaux « Education Nationale » :

- Le principal ou proviseur de l'établissement
- L'Inspecteur d'Académie – Inspection Pédagogique Régional EPS (IA IPR EPS)
- Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (D.A.S.E.N)

Par ailleurs, il faudra être capable de justifier de l'autorisation du droit à l'image pour les élèves. ([cf. Eduscol](#))

ARTICLE 4 : La description du projet

Le projet se décline en 2 axes :

1. **AXE SPORTIF**

« TOURNOI DE FOOTBALL » et/ou « ATELIERS DE DECOUVERTE »

Réalisation prioritairement d'un tournoi de football (ou futsal) et/ou d'ateliers footballistiques dans le cadre du Championnat d'Europe de football féminin (reporté en 2022) afin de faire pratiquer les élèves (garçons et filles) non licenciés par les élèves licenciés (UNSS et/ou FFF).

Les ateliers de découverte ont pour objectif de faire découvrir les aspects techniques de l'activité et de mettre en avant les nouvelles pratiques footballistiques initiés par la F.F.F ([Les pratiques loisirs \(fff.fr\)](#))

Cette action devra être réalisée **entre le 28 mars et le 08 avril 2022 OU entre le 02 mai et le 13 mai 2022**. Ce projet sportif devra s'appuyer sur une pratique, pouvant aussi correspondre au lancement ou à la clôture d'un cycle EPS football ou futsal.

2. **AXE ORGANISATIONNEL / CULTUREL**

« QUAND FOOTBALL ET ENVIRONNEMENT SE RENCONTRENT »

- a. Réalisation d'un montage vidéo/photo relatant l'engagement des élèves d'une classe, d'une A.S ou d'une section sportive scolaire d'un établissement (collège et / ou lycée) à l'organisation, l'animation, l'arbitrage d'un rassemblement « FOOT A L'ECOLE » à l'attention des écoles primaires de proximité en connotant cette action avec les 16 équipes qualifiées au Championnat d'Europe de football féminin (reporté en 2022).

Cette action a pour but :

- ✓ Mettre en place des activités sportives et ou réflexives permettant de sensibiliser les plus jeunes à la protection de l'environnement, découvrir les gestes éco-citoyens et au développement durable.
- ✓ D'officialiser de manière concrète le cycle 3 (passerelle primaire – secondaire),
- ✓ Créer un lien fort entre les participants (enseignants, élèves, partenaires, clubs...) des différents établissements de proximité,
- ✓ Mettre en avant les différents rôles sociaux (arbitre, organisateur, coach, supporter...).

Cette production (vidéo ou photo) devra aussi mettre en lumière l'activité des élèves (du collège ou du lycée) lors du volet sportif.

OU

- b. Réalisation d'un montage vidéo/photo relatant la création d'une passerelle entre les élèves d'une classe, d'une A.S ou d'une section sportive scolaire d'un établissement (collège et / ou lycée) et une association locale (ex : association de protection de l'environnement, association caritative...). En s'appuyant sur les pays participant au championnat d'Europe de football féminin (reporté en 2022), Il s'agira de créer un tournoi avec l'ensemble des participants de l'association, montrant ainsi le lien créé par le football entre cette association et les élèves de l'établissement (accompagnés de leur(s) enseignant(s) référent(s)).

Cette action a pour but :

- ✓ D'inclure tous les publics dans la pratique du football
- ✓ De développer les notions d'organisation et d'autonomie des élèves
- ✓ De sensibiliser les élèves de l'établissement à la protection de l'environnement, découvrir les gestes éco-citoyens et au développement durable.
- ✓ Participer aux actions du parcours citoyen

Cette production (vidéo ou photo) devra aussi mettre en lumière l'activité des élèves (du collège ou du lycée) lors du volet sportif.

OU

- c. Réalisation d'un montage vidéo sous format « **Ma Story** » relatant l'activité et le dynamisme du football et/ou futsal pratiqué au sein de l'établissement scolaire ou de l'association sportive scolaire (féminine et/ou masculine), autour du championnat d'Europe de football féminin (reporté en 2022) et de la thématique environnementale
 Cette « Story » peut retracer le quotidien des élèves de l'établissement et de l'association sportive scolaire durant cette « quinzaine du foot » ; elle peut également servir de support de communication pour l'établissement ou l'association sportive scolaire.

Cette action a pour but :

- ✓ D'inclure tous les publics dans la pratique du football
- ✓ De développer les notions d'organisation et d'autonomie des élèves
- ✓ Participer aux actions du parcours citoyen
- ✓ Favoriser le vivre ensemble autour de l'activité football/futsal dans l'établissement
- ✓ De sensibiliser les élèves de l'établissement à la protection de l'environnement, découvrir les gestes éco-citoyens et au développement durable.

Cette production (vidéo ou photo) devra aussi mettre en lumière l'activité des élèves (du collège ou du lycée) lors du volet sportif.

Type de fichier	Format	Durée maximum
Vidéo	.avi, .wmv, .mov., DivX, .mkv, MPEG4, AVC, .flv	3 min
Photo	Jpg, png, pdf, powerpoint,	Non applicable 10 photos max

N.B = lors de l'envoi de la production, un certain nombre d'informations seront à préciser dans la vidéo :

- ✓ *Le nom de l'établissement*
- ✓ *La ville et son code postal*
- ✓ *La classe,*
- ✓ *Le nom de l'enseignant.*

Celle-ci sera envoyée via le logiciel Wetransfer aux référents départementaux : FFF – EN – UNSS - UGSEL. La liste des contacts « Annuaire secondaire – Football en milieu scolaire » sera disponible sur le site internet de l'opération : <https://quinzainedufoot.fff.fr/fr/>

Toute vidéo supérieure à 3 min même de quelques secondes, générique compris, ne sera pas classée.

ARTICLE 5 : Le calendrier de l'opération 2021 / 2022

L'opération « **LA QUINZAINE DU FOOT** » est officiellement lancée le **LUNDI 19 JUILLET 2021**.

- *Ouverture des inscriptions* = 19 juillet 2021
- *Dates du « volet sportif »* = du 28 mars 2022 au 08 avril 2022
OU du 02 au 13 mai 2022
- *Clôture des inscriptions* = 13 mai 2022
- *Renvoi des productions au jury départemental* = 13 mai 2022 (avant minuit)
- *Jury départemental* = entre le 16 et 20 mai 2022
- *Jury académique* = entre le 23 et 25 mai 2022
- *Jury national* = entre le 30 mai 2022 et le 03 juin 2022
- *Récompense finale* = entre le 25 et 30 juin 2022 (à confirmer)
- *Remise des récompenses* = entre le 07 juin 2022 et le 06 juillet 2022

N.B = Les dates de l'opération concernant le volet sportif peuvent à titre exceptionnelles être envisagées sur une autre période que celles indiquées ci-dessus. Cependant, dans un souci de communication (visite FFF ou partenaires) et de lisibilité de l'opération, **il est fortement incité de respecter ces dates.**

ARTICLE 6 : La validation des productions au niveau du jury départemental

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'éducation nationale, de la FFF, et des fédérations sportives scolaires (UNSS, UGSEL) lors du jury départemental (ou district en fonction des spécificités fédérales).

Sans être obligatoire, le jury départemental pourra être composé à minima de :

- Membres de la commission départementale football en milieu scolaire
- 2 élèves dont 1 fille et 1 garçon
- 1 représentant de l'Education Nationale (le DASEN ou son représentant...)
- 2 représentants du district de football (élus, CTD DAP, CTD PPF...)
- 1 représentant de l'UNSS (le directeur départemental ou son représentant)
- 1 représentant de l'UGSEL (le directeur départemental ou son représentant)

D'autres partenaires locaux pourront être membres du jury départemental.

A l'issue du jury, les productions lauréates départementales/district (au nombre de **2 maximum**, 1 collège et 1 lycée), **accompagnées de la grille d'évaluation**, seront à renvoyer via le logiciel WETRANSFER avant le 13 mai 2022 (à 12H dernier délai) aux référents académiques (FFF – EN – UNSS – UGSEL), dont les conseillers techniques régionaux FFF.

Le jury départemental, via la commission mixte départementale du football en milieu scolaire, organisera une valorisation des productions (rassemblements, animation, communication sites internet...) et un courrier officiel informera sur les résultats départementaux.

ARTICLE 7 : La validation des productions au niveau du jury académique

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'éducation nationale, de la FFF, et des fédérations sportives scolaires (UNSS, UGSEL) lors du jury académique.

Sans être obligatoire, le jury académique pourra être composé à minima de :

- Membres de la commission régionale/académique football en milieu scolaire
- 2 élèves dont 1 fille et 1 garçon
- 1 représentant de l'Education Nationale (IA IPR EPS ou son représentant)
- 2 représentants de la ligue de football (élus, CTR DAP, CTR PPF...)
- 1 représentant de l'UNSS (le directeur régional ou son représentant)
- 1 représentant de l'UGSEL (le directeur territorial ou son représentant)

D'autres partenaires locaux peuvent être membres du jury académique.

A l'issue du jury, les productions lauréates académiques (au nombre de **2 maximum**, 1 collège et 1 lycée au maximum), **accompagnées de la grille d'évaluation**, seront à renvoyer via le logiciel WETRANSFER à la FFF avant le 25 mai 2022 (à minuit dernier délai) à l'adresse suivante : fbechon@fff.fr

Le jury académique, via la commission mixte régionale du football en milieu scolaire, organisera une valorisation académique des productions (rassemblements, animation, communication sites internet...) et un courrier officiel informera sur les résultats académiques.

ARTICLE 8 : La validation des productions au niveau du jury national

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'Education Nationale, de la FFF, et des fédérations sportives scolaires (UNSS, UGSEL) lors du jury national.

Le jury national pourra être composé de représentants :

- ⇒ De la commission fédérale football en milieu scolaire et universitaire
- ⇒ De l'Education Nationale
- ⇒ De l'U.N.S.S
- ⇒ De l'UGSEL

⇒ De la F.F.F

D'autres partenaires de l'opération pourront être désignés membres du jury.

Une valorisation nationale des productions sera effectuée sur le site internet « <https://quinzainedufoot.fff.fr/fr/> » et un courrier officiel sera à envoyer à l'ensemble des établissements participants.

A l'issue du jury national, les lauréats nationaux (2) seront informés de leur succès dans les meilleurs délais.

ARTICLE 9 : Récompenses

Plusieurs récompenses seront offertes à l'issue de cette année 2021/2022 :

- Chaque établissement ayant participé au double volet (**sportif et organisationnel/culturel**) recevra :
 - Ballons et sacs à ballons
 - Goodies
- Les 2 lauréats départementaux (1 collège et 1 lycée) se verront attribuer :
 - Ballons – sacs à ballons – chasubles
 - Goodies
- Les 2 lauréats académiques (1 collège et 1 lycée) se verront attribuer :
 - Un kit matériel pédagogique complet
 - Goodies
- Les 2 lauréats nationaux (1 collège et 1 lycée) :
auront l'opportunité de vivre une expérience unique au Centre National du Football à Clairefontaine sur une opération libellée « **24 HEURES CHEZ LES BLEUES** ». Chaque classe pourra être représentée par 28 personnes incluant les accompagnateurs. La FFF remboursera les frais de transport des lauréats à hauteur de 1000 euros et prendra à sa charge les frais d'hébergement et de restauration sur le site. Cette récompense sera organisée sur 2 jours, entre le 25 et 30 juin 2022 (dates à confirmer).

ARTICLE 10 : Confidentialité et liberté des informations

Conformément à loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à l'opération disposent d'un droit d'accès, de vérification, de rectification ou même de radiation des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse suivante : cil.fff@fff.fr

ARTICLE 10 : Acceptation du règlement

La participation au concours « **LA QUINZAINE DU FOOT** » implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes modalités de participation.